

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD de NOBLAT, s'est réuni à la salle des fêtes place Denis Dussoubs le dix juillet deux mille vingt suivant convocation en date du trois juillet deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur DARBON Alain, Maire.

Mme CHATELON Maryline a été élue secrétaire de séance.

Présents : M. DARBON Alain, M. PÉRABOUT Alain, Mme CHATELON Maryline, M. LEMASSON Lionel, Mme DELMOND Estelle, M. MAZIN Alexandre, Mme BLONDEL-BREUIL Monique, M. VERGNE Jacques, Mme LACOUTURE Bernadette, M. GABEAU Alain, Mme DELORD Chantal, M. MAURIERE Didier, Mme DUFOUR Patricia, M. VIGNAUD Gilles, M. BELLANGEON Thierry, Mme JULY Suzette, M. LISSANDRE Ludovic, M. BAURIE Aurélien, Mme GARREAU Estelle, M. SURROCA Jean.

Représentés : M. ALBRECHT Gaston (procuration à M. DARBON Alain), Mme PERY Marie-Josèphe (procuration à Mme Patricia DUFOUR), Mme MAZERIE Alexandra (procuration à Mme JULY Suzette), Mme CHASSOUX Louise (procuration à M. LEMASSON Lionel), M. BRISSAUD Christian (procuration à M. SURROCA Jean).

Absente excusée : Mme CARPENET Michaela (Ne peut réglementairement ni participer au vote ni donner pouvoir de vote).

Absent non représenté : M. POISSON Emmanuel

N° 2020-063

I – ELECTIONS

1- Elections sénatoriales 2020 – Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants

Considérant qu'en application du décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le renouvellement de la série 2 des sénateurs, dont le département de la Haute-Vienne fait partie, aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Considérant que les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Considérant que le nombre des délégués et des suppléants à élire pour la commune de Saint-Léonard de Noblat sont respectivement de quinze et de cinq.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Jacques VERGNE, M. Alain PÉRABOUT, Mme. Estelle GARREAU et M. Alexandre MAZIN.

Monsieur le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

Monsieur le Maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée. Après enregistrement de cette liste, il a été procédé au vote.

► Sont élus délégués :

PÉRABOUT Alain - délégué
CHATELON Maryline - déléguée
LEMASSON Lionel - délégué
DELMOND Estelle - déléguée
ALBRECHT Gaston - délégué
PERY Marie-Josèphe - déléguée
MAZIN Alexandre - délégué
BONDEL-BREUIL Monique - déléguée
BAURIE Aurélien - délégué
JULY Suzette - déléguée
BELLANGEON Thierry - délégué
LACOUTURE Bernadette - déléguée
GABEAU Alain - délégué
DUFOUR Patricia - déléguée
SURROCA Jean – délégué

► Sont élus délégués suppléants :

MAZERIE Alexandra - suppléante
VERGNE Jacques - suppléant
DELORD Chantal - suppléante
MAURIERE Didier - suppléant
GARREAU Estelle - suppléante

Transmis à la Préfecture le 15 juillet 2020

Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et clos la séance à 20H30.